DEPARTEMENT du Pas-De-Calais

ARRONDISSEMENT de Montreuil-Sur-Mer

CANTON d'Hesdin

COMMUNE d'AUBIN SAINT VAAST

ENQUETE PUBLIQUE DE "COMMODO INCOMMODO"

PORTANT SUR LA SUPPRESSION DU PASSAGE A

NIVEAU PUBLIC N° 106 DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER

SAINT-POL-SUR-TERNOISE-ETAPLES

CONCLUSIONS & AVIS

Sommaire:

- 1- Présentation du projet et de ses objectifs
 - 2 Conclusions et avis

Décision : Préfecture du Pas-De-Calais Jean-Paul DELVART

Arrêté du 7 Novembre 2013 364, rue de Renty

62560 Fauquembergues

La commune d'Aubin-Saint-Vaast se situe dans le département du Pas-De-Calais, dans le canton d'Hesdin et appartient à la communauté de communes de l'hesdinois. Le village compte 748 habitants. Il est traversé par la D 349, reliant Hesdin à Etaples, via Beaurainville et par la voie ferrée de la ligne de chemin de fer Saint-Pol-Sur-Ternoise à Etaples.

La Société Nationale des Chemins de fer Français, établissement Infrapôle NORD-PAS-DE-CALAIS, de la règion de Lille agissant pour le compte de Réseau Ferré de France a demandé l'ouverture d'une enquête concernant la suppression du passage à niveau N° 106 de la ligne de chemin de fer SAINT-POL-SUR TERNOISE-ETAPLES sur la commune d'Aubin-Saint-Vaast. Cette commune a été désignée lieu d'enquête pour ce projet porté par Réseau Ferré de France (RFF).

La préfecture du Pas-De-Calais a pris le 7 novembre 2013 l'arrêté correspondant à la mise en place de l'enquête publique.

Vu la loi du 15 juillet 1945 sur la police des chemins de fer.

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Vu la circulaire N° 71-121 du 21 octobre 1971 du ministre chargé des Transports relative à l'ouverture d'enquête pour la suppression des passages à niveau, des passages supérieurs et des passages inférieurs du chemin de fer.

Vu l'arrêté du 18 mars 1991 du ministre de l'Equipement, du Logement, des Transports et de la Mer relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau.

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2003 relatif au classement des passages à niveau N° de SAINT-POL-SUR-TERNOISE-ETAPLES.

Vu le dossier présenté par la Société Nationale des Chemins de fer Français, établissement Infrapôle NORD-PAS-DE-CALAIS de la Région de LILLE agissant pour le compte de Réseau Ferré de France concernant le projet de suppression du passage à niveau N° 106 de la ligne de chemin de fer SAINT-POL-SUR-TERNOISE-ETAPLES.

Une enquête publique a eu lieu durant 18 jours consécutifs du 26 novembre 2013 au 13 décembre 2013.

1-Présentation du projet et de ses objectifs.

1 -1 Projet :

_

Le passage à niveau N° 106 se situe sur la commune d'Aubin-Saint-Vaast, au croisement de la rue St-Georges et de la voie ferrée de la ligne SAINT-POL-SUR-TERNOISE-ETAPLES. Ce passage est démuni de barrières et de dispositif annonçant l'arrivée des trains et reste néanmoins conforme à la réglementation. Il est équipé d'une signalisation de type "Croix de St-André", complétée par une signalisation d'arrêt "STOP". Pour des raisons de sécurité (accident tragique avec 5 morts en 2003) la commune, Réseau Ferré de France et la SCNF souhaitent la suppression du passage à niveau.

Le passage à niveau est principalement utilisé par deux riverains proches (Mrs LEJOSNE et LEFEBVRE) pour rejoindre directement la RD 349 ex. route nationale.

Il existe également un chemin latéral à la voie ferrée (gravillon/macadam/nids de poule) permettant de rejoindre la rue du Grand Pont et le passage à niveau N° 107 (PN équipé d'une signalisation automatique avec barrières) puis la RD 349.

Le chemin latéral et le passage à niveau N° 106 sont également empruntés comme itinéraire alternatif par des usagers en provenance du centre du village et rejoignant la RD 349 en direction de Saint-Pol-Sur-Ternoise.

Le passage à niveau est sur la ligne Saint-Pol-Sur-Ternoise-Etaples, voie unique non électrifiée, fréquentée pars une dizaine de trains par 24 h, trains TER. La vitesse ferroviaire est de 100 km/heure et la vitesse routière praticable est de 30 km / heure (chemin carrossable en cailloux).

Dans l'hypothèse où le résultat de la présente enquête serait favorable, la SNCF agissant pour le compte de Réseau Ferré de France réaliserait les travaux suivants:

-Dépose de l'ensemble des installations de signalisation, dépose de la signalisation routière avancée.

-Mise en place de clôtures défensives au droit du passage à niveau.

Par ailleurs, la commune d'Aubin Saint-Vaast fera procéder via une convention de 200 KE à la macadamisation du chemin latéral ainsi que des aires de croisement (trois zones de garage) et de l'aire de retournement nécessaire au passage du camion poubelle à proximité des habitations de Mrs Lefebvre et Lejosne.

Cette enquête commodo-incommodo porte sur la suppression du passage à niveau N° 106 sur la ligne ferroviaire de SAINT-POL-SUR-TERNOISE-ETAPLES.

1.2 Objectifs:

Cette démarche s'inscrit dans la cadre des préconisations de l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau.

La suppression du passage à niveau et la fermeture totale de l'accès par des clôtures permettra de sécuriser la zone.

1.3 Enjeux

Réseau Ferré de France gestionnaire d'infrastructure et du réseau ferré national a pour mission d'aménager, développer, assurer la cohérence et mettre en valeur le réseau ferré national sur lequel opèrent désormais de nombreuses entreprises ferroviaires.

Dans ce cadre les enjeux sont multiples:

- Supprimer un point singulier sur une ligne en comportant de nombreux passage à niveau.
- Réduire les contraintes économiques liées à l'entretien de la voie ferrée, de la chaussée et des installations de signalisation routière avancée et de position.
- Le passage à niveau ne présente peu d'utilité pour l'accès aux parcelles environnantes. Celles-ci peuvent être desservies par le passage à niveau N° 107 automatique situé à 300 mètres, dans le village..
- Respecter l'infrastructure existante afin de minimiser les impacts sur l'environnement et s'inscrire dans les recommandations du Grenelle de l'Environnement.

2 - Conclusions et Avis du Commissaire enquêteur

La suppression du passage à niveau N° 106 dans le cadre de la modernisation de la ligne ferroviaire de Saint-Pol-Sur-Ternoise à Etaples fait réagir les deux couples de riverains: MM. LEFEBVRE & LEJOSNE. La mairie a donné un accord de principe quant à la fermeture du passage N° 106 moyennant la prise en charge à 100 % (soit 200.000 € HT) par Réseau Ferré de France de la rénovation du chemin latéral et du coût du bornage des terrains concernés.

L'état d'avancement du dossier est donc à ce stade. La convention relative au financement de travaux compensatoires préalables à la suppression du passage à niveau N° 106 d'Aubin Saint-Vaast- ligne N°308 000 - de St-Pol-Sur-Ternoise à Etaples n'est pas signée. Un devis en date du 18 septembre 2012 concernant

l'aménagement du chemin latéral figure au dossier de la mairie pour un coût estimé TTC à 239.025,26 €.

Mes réflexions:

- La rue St-Georges est connu pour son utilisation essentiellement par les deux riverains et quelques piétons, voire des vététistes. Aucun piéton ou adepte du vélo ne s'est présenté aux permanences.
- -L'endroit est "sympathique" pour la promenade, mais pas sécurisé.
- -Un chemin de déviation est proposé. Dans l'état actuel, sa réfection totale s'impose en prenant en compte la mise en place de voies de garage pour se rencontrer et d'une aire de contournement pour les véhicules de grandes dimensions. Il appartient à la commune de se positionner sur le montage financier du projet et l'éventualité d'un éclairage public comme cela est revendiqué par l'un des riverains.
- -Etant donné la charge financière liée à la réfection du chemin latéral, Réseau Ferré de France prend en charge le coût de l'investissement à hauteur de 200 000 €.HT.

Vu

- Le dossier de demande de suppression du passage à niveau N° 106 déposé par la Société de chemin de fer français, établissement Infrapôle NORD PAS De-CALAIS de la Région de Lille, agissant pour le compte de Réseau Ferré de France.
- Mon rapport rédigé par mes soins concernant le projet de suppression du passage à niveau N° 106 sur la commune d'Aubin Saint-Vasst.

Attendu

- Que la volonté de RFF est la réduction des contraintes économiques liées à l'entretien de la voie ferrée Saint-Pol-Sur-Ternoise - Etaples.
- Que la suppression du passage à niveau N° 106, peu fréquenté répond à un souci de sécurité voulu par l'Etat via RFF.

Considérant

- La volonté des riverains est la de privilégier la sécurité pour tous les usagers du chemin latéral et de la rue St-Georges au croisement avec la ligne de chemin de fer.
- Qu'un itinéraire de contournement a été retenu, acceptable après travaux.
- Que RFF doit mettre en valeur le réseau ferré national et le sécuriser.
- Que la suppression du passage à niveau est une décision de bon sens vu le peu de fréquentation et la possibilité d'emprunter un itinéraire alternatif.

- Qu'aucune délibération communale n'a été prise en ce qui concerne les travaux du chemin latéral.

Mon avis comporte une réserve:

La suppression du passage à niveau N° 106 est conditionnée à la réalisation préalable des travaux compensatoires: aménagement du chemin latéral entre le passage à niveau N° 106 et le débouché sur la rue des pâtures qui consistent à des travaux d'élargissement, création d'aires de croisement, élargissement du carrefour du chemin latéral et de la rue St-Georges permettant le retournement des véhicules de grandes dimensions –ordures ménagères, secours incendie etc....-

<u>J'émets un avis favorable au projet de suppression du passage à niveau</u> N° 106 d'Aubin St-Vaast situé au P.K 105,848.

Fait à Fauquembergues le 16 décembre 2013

Le Commissaire Enquêteur,

Jean-Paul DELVART